



OCCASION D'EMPLOI AU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NUNAVUT

Titre : Agente ou agent des finances

Ministère : Bureau de l'Assemblée législative

Localité : Iqaluit

Numéro de référence : 01-508337

Type d'emploi : Poste permanent

Échelle salariale : 89 483 \$ à 101 569 \$
par année; 37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 16,008 \$ par année

Statut syndical : Le titulaire de ce poste fait partie des employés exclus (EXC).

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

Date de clôture : Le 14 juin 2024 à 23 h 59, fuseau horaire de l'Est

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux Inuites et Inuits résidant à Iqaluit.

Sous la direction de la ou du gestionnaire des services financiers, l'agente ou agent des finances offre du soutien en ce qui touche l'administration, la comptabilité et la gestion financière aux agentes et agents indépendants (principalement) et aux fonctionnaires et membres élus de l'Assemblée législative du Nunavut. La ou le titulaire du poste a pour mandat d'offrir avec rigueur des services adaptés et efficaces à une organisation diversifiée, d'effectuer les contrôles comptables conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et de veiller à ce que les transactions respectent la Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif.

Elle ou il assume notamment les responsabilités suivantes : s'acquitter des opérations comptables et financières pour l'Assemblée législative; exécuter les tâches de comptabilité de manière à assurer le maintien des contrôles budgétaires nécessaires; et saisir et vérifier les données dans les documents de référence du système financier (FreeBalance) pour l'Assemblée législative. Elle ou il vérifie également les avances et documents de remboursement des frais de déplacement pour l'Assemblée législative, afin que toutes les transactions soient justes, complètes et conformes aux directives, politiques et procédures en vigueur.

La candidate ou le candidat idéal possède un diplôme dans un domaine connexe et au moins deux (2) années d'expérience pertinente en finances dans un environnement informatisé, ainsi que de l'expérience en prestation de services consultatifs. La maîtrise de l'anglais et de l'inuktitut est requise.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français, les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre de ces langues. La maîtrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Sont aussi considérées comme des atouts la connaissance des communautés, de la culture, du rapport à la terre et du qaujimaqatugangit inuits de même que de l'inuktitut, ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons donc à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit
(Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

https://gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilities-demploi